

Collège Robert Schuman
Châteaubriant
Année Scolaire 2019-2020



Au collège Robert Schuman, le service de promotion de la santé et de l'action sociale en faveur des élèves est représenté par :

Assistante Sociale :
Mme NICLOT
Le vendredi ou
Sur rendez-vous

Infirmière :
Mme LALL
Mardi, mercredi matin,
jeudi et vendredi matin

Médecin Scolaire :
Secteur d'urgence
Sur rendez-vous

Assistante sociale, Infirmière, Médecin :

- * sont tenues par le secret professionnel.
- * travaillent en collaboration avec l'équipe éducative
- * peuvent intervenir en cas - de maltraitance à enfant
 - d'absentéisme, de décrochage scolaire
 - de troubles du comportement
- * participent à la vie de l'établissement (conseil de classe si besoin, comité d'éducation à la santé et la citoyenneté, réflexions sur le projet d'établissement ...)
- * participent - au projet d'accueil individualisé pour des élèves ayant des problèmes de santé
 - à l'intégration des élèves handicapés
- * Peuvent rencontrer les élèves et leurs familles à leur demande ou celle de l'équipe éducative et des autres partenaires.

L'Assistante Sociale Scolaire :

- * Ecoute, soutient et conseille les élèves et / ou les familles face à leurs difficultés :
 - personnelles
 - familiales
 - scolaires
- * Informe les élèves et/ou les familles sur leurs droits et obligations en tant que jeunes, sur leur protection en tant que mineur, les possibilités d'aides financières, les lieux d'accueil jeunes, la vie pratique (loisirs, bourses...)
- * Et dans certains cas, elle peut se déplacer à domicile.
- * Participe aux actions de prévention (Maltraitance, abus sexuels, éducation à la sexualité, ...)

L'Infirmière Scolaire :

- * Accueille, écoute, donne des soins et répond aux urgences
- * Fait le lien avec les différents partenaires de santé, notamment en cas de projet d'Accueil Individualisé pour les élèves en situation de handicap ou nécessitant des aménagements sur le temps scolaire (orthophonistes, médecin scolaire, médecin traitant, spécialistes...)
- * Effectue des bilans infirmiers, à la demande de la communauté éducative, de l'élève, des familles, ...
- * Participe aux actions d'éducation à la santé (secourisme, éducation à la sexualité, ...)

Le Médecin Scolaire :

- * Peut effectuer des bilans médicaux des élèves de troisième, dans le cadre de l'orientation professionnelle.
- * Peut voir des élèves à la demande (de l'élève, des parents, de l'infirmière, de l'assistante sociale ou de l'équipe éducative)

Pour tous renseignements ou rendez-vous, s'adresser aux différents intervenants lors des permanences, ou à l'accueil du collège (☎ : 02-40-81-22-65)